



طلب الاشتراك في خدمات ضمانكم

Demande d'adhésion aux services DAMANCOM

Réf. : 212-1-15

Compte Simple <input type="checkbox"/>	حساب خاص	Compte groupe <input type="checkbox"/>	حساب مشترك
Le demandeur		المتقدم بالطلب	
N° d'affiliation à la CNSS		رقم الانخراط في ال ص.و.ض.ج	
Nom ou raison sociale		اسم المشغل	
N° ICE		رقم التعريف الموحد للمقاولة	
N° Taxe professionnelle		رقم الضريبة المهنية	
N° Registre de commerce		السجل التجاري	
N° Identifiant fiscal		رقم التعريف الضريبي	
Adresse		العنوان	
Mode de Télé Déclaration		نظام التصريح عن بعد	
Echange de Formulaires Informatisés (EFI) Basé sur la saisie et adapté aux employeurs déclarant un nombre de salarié réduit.	<input type="checkbox"/>	تبادل الاستمارات الرقمية خدمة تعتمد على استمارة الكترونية، تلائم المشغلين الذين يصرحون بعدد محدود من الأجراء	<input type="checkbox"/>
Echange de Données Informatisées (EDI) Basé sur l'échange de fichier adapté aux employeurs disposant d'un logiciel dédié à cet effet	<input type="checkbox"/>	تبادل المعطيات الرقمية خدمة تعتمد تحميل ملف، مخصصة للمشغلين الذين يتوفرون على برنامج معلوماتي مخصص لهذا الغرض	<input type="checkbox"/>
المسؤول الإداري او المالي Responsable Administratif ou Financier		المسؤول المعلوماتي Responsable informatique	
Nom	الاسم العائلي	Nom	الاسم العائلي
Prénom	الاسم الشخصي	Prénom	الاسم الشخصي
N° Tel	رقم الهاتف	N° Tel	رقم الهاتف
N° CNI(*)	رقم البطاقة الوطنية للتعريف(*)	N° CNI(*)	رقم البطاقة الوطنية للتعريف(*)
Email	البريد الالكتروني	Email	البريد الالكتروني
الممثل القانوني للمشغل Représentant légal de l'employeur		خاص بال ص.و.ض.ج Zone réservée à la CNSS	
Nom	الاسم العائلي	Observation particulière :	
Prénom	الاسم الشخصي		
N° Tel	رقم الهاتف		
N° CNI(*)	رقم البطاقة الوطنية للتعريف(*)		
Email	البريد الالكتروني		
Je soussigné(e) Représentant (e) légal(e) de l'employeur demande, par la présente, son adhésion aux services DAMANCOM Et d'avoir pris connaissances des conditions d'utilisations affichées au niveau du portail.		أنا الموقع أسفله الممثل القانوني للمشغل أطلب، بموجب هذه، انخراطه في خدمة ضمانكم. كما أصرح بأني اطلعت على شروط الاستعمال الواردة على البوابة.	
Fait à ح ر ب		ختم وتوقيع الممثل القانوني للمشغل Cachet & Signature du représentant légal de l'employeur	
Le في			
Les traitements des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cette demande, sont effectués conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard de traitement des données à caractère personnel		تتم معالجة المعطيات ذات الطابع الشخصي التي يتم تجميعها في إطار هذا الطلب، طبقاً لمقتضيات القانون 08-09 المتعلق بحماية الأشخاص الذاتيين تجاه معالجة المعطيات ذات الطابع الشخصي.	
L'adresse mail et le numéro de téléphones fournis lors de l'adhésion/Inscription ont une nature contractuelle. En plus de permettre l'accès au compte, ils servent comme moyens de communication et de notification de la part de la CNSS.		يحتجز البريد الإلكتروني و رقم الهاتف المدلى بهما عند الانشراك أو التسجيل معطيات ذات طابع تعاقدي. إضافة إلى تمكين الولوج، يستعمل البريد الإلكتروني و رقم الهاتف كوسيلة رسمية للاتصال و التبليغ من قبل الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي.	
Vous vous engagez à communiquer à la CNSS une adresse mail et un numéro de téléphone dont vous êtes l'utilisateur unique, et vous assumez la responsabilité totale de tout risque lié à la divulgation de vos données ou à un accès non autorisé à votre compte en raison d'une adresse mail ou un numéro de téléphone compromis non conformes.		تلتزمون بموافقة الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي بعنوان الكتروني و رقم هاتف تعتبرون المستخدم الوحيد لهما و تتحملون المسؤولية الكاملة تجاه أي تسريب لمعلوماتكم أو أي وولوج غير مخصص لحسابكم نتيجة عدم مطابقة العنوان الإلكتروني و رقم الهاتف.	
Vous vous engagez à notifier à la CNSS, dans les plus brefs délais, toute perte d'accès ou tout changement d'adresse email et de numéro de téléphone.		تلتزمون بإعلام الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي، في اقرب الأجل، بأي فقدان للولوج أو تغيير لرقم الهاتف أو للبريد الإلكتروني	

(*) ou le titre de séjour pour les étrangers (carte de résidence ou carte d'immatriculation)

(*) أو سند الإقامة بالنسبة للأجانب (بطاقة الإقامة أو بطاقة التسجيل)

Conditions générales d'adhésion et d'utilisation des services de télé Déclaration et télé Paiement

Définitions :

CNSS : Caisse nationale de Sécurité Sociale

Affilié : Personne morale ou physique inscrite à la CNSS.

Tiers déclarant : Personne morale ou physique qui, gère le compte d'un ou plusieurs affiliés.

Télédéclaration : Transmission par voie électronique, des déclarations sociales des employés.

Télépaiement : Paiement par voie électronique des cotisations sociales

Echanges de Formulaires Informatisés (EFI) : Echange d'informations moyennant la saisie directe des données via des formulaires électroniques.

Echanges de Données Informatisées (EDI) : Echange d'informations moyennant le transfert de fichiers informatiques.

Article 1 - Objet

Les présentes « conditions générales d'utilisation » ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles la CNSS met à la disposition des utilisateurs de ses services en lignes aux affiliés ainsi que les conditions selon lesquelles les utilisateurs accèdent et utilisent ces services.

L'utilisation des services en lignes aux affiliés est subordonnée au respect des présentes conditions générales d'utilisation conformément aux dispositions législatives notamment l'article 27 du dahir portant loi n° 1.72.184 du 27 juillet 1972 relatif au régime de la sécurité sociale, et des articles de la loi 09-08 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'accès au portail entraîne votre adhésion aux présentes conditions que la CNSS se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour à tout moment.

Article 2 - Mentions légales

Les présentes Conditions d'Utilisation sont régies par le Droit Marocain.

Tout différend entre l'affilié et la CNSS, découlant des présentes conditions d'utilisation et qui ne pourra pas faire l'objet d'un règlement à l'amiable préalable, sera de la compétence exclusive des tribunaux marocains.

Toute modification des présentes conditions par la CNSS, se fera avec information des utilisateurs, notamment à travers sa mise à jour sur le Site internet : [ADRESSE WEB](#) et à travers des notifications émises sur les adresses mail des utilisateurs.

I. Propriété intellectuelle du contenu

Sauf mention contraire, la CNSS est titulaire des droits d'auteur sur tout le contenu figurant sur le site, notamment les textes, les images, les vidéos, le graphisme les logos et tout autre élément qui le compose.

Toute utilisation non autorisée du contenu du site, notamment à des fins commerciales est interdite et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

La CNSS autorise tout site Internet à établir un lien pointant vers l'adresse de la page d'accueil uniquement de son site.

II. Caractère des informations présentes sur le site

Les informations présentes sur ce site web n'ont qu'un caractère indicatif. Ni leur contenu ni leur exactitude ne peuvent être garantis. Ces informations n'engagent pas contractuellement la CNSS.

La CNSS décline toute responsabilité sur les décisions qui pourraient être prises à partir de ces informations.

III. Protection des données personnelles

Chaque utilisateur de ce site peut être sollicité par la CNSS à lui communiquer des informations personnelles, telles que nom, prénom, carte nationale d'identité, adresse électronique.

Ces informations sont recueillies conformément à la loi 09-08 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et sont nécessaires pour vous identifier afin de vous permettre l'accès aux services offerts en ligne.

Susceptibles de faire l'objet de traitements automatisés, lesdites informations sont destinées au seul usage de la CNSS, et ne seront en aucun cas ni utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées, ni mises à la disposition de tiers.

Vos informations à caractère personnel sont protégées en vertu des dispositions de la loi susmentionnée, laquelle loi vous octroie le droit à l'information, le droit d'accès à vos données personnelles, le droit de rectification et enfin le droit d'opposition.

IV. Utilisation des cookies

Lors de vos visites sur ce site web, un cookie peut s'installer automatiquement sur votre logiciel de navigation et être temporairement conservé en mémoire du disque dur de votre ordinateur.

Le cookie ne permet pas de vous identifier, mais sert à enregistrer des informations relatives à votre navigation sur le site internet.

En aucun cas, les cookies n'ont pour objectif d'exploiter des informations personnelles nominatives se rapportant aux personnes connectées à ce site.

Vous pouvez désactiver le cookie par l'intermédiaire des paramètres figurant au niveau de votre logiciel de navigation.

Article 3 - Accès au portail et à ses services

Le portail est accessible 7j/7 et 24h/24. Il permet à l'utilisateur désigné par l'affilié un accès gratuit à l'ensemble des services notamment :

- Télédéclaration des salaires ;
- Télépaiement des cotisations sociales ;
- Consultation de la situation comptable de l'entreprise vis-à-vis de la CNSS ;
- Demande en ligne d'attestations ;
- Demande en ligne d'affiliation ;
- Demande en ligne d'adhésion aux services en ligne;
- Demande en ligne d'immatriculation d'un nouveau salarié ;
- Demande en ligne de modification des données signalétique de l'affilié ;
- Délégation des services à un tiers déclarant ;
- [...].

L'espace public du portail est accessible gratuitement en tout lieu à tout utilisateur ayant un accès à Internet. Tous les frais supportés par l'utilisateur pour accéder au service (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.) sont à sa charge.

L'espace privé n'est accessible que pour les affiliés ayant procédé à l'adhésion au portail par le biais d'un identifiant et un mot de passe.

Le site met en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour assurer un accès de qualité à ses services. L'obligation étant de moyens, le site ne s'engage pas à atteindre ce résultat.

L'accès aux services du site peut à tout moment faire l'objet d'une interruption, d'une suspension, d'une modification sans préavis pour une maintenance ou pour tout autre cas.

Article 4 : Obligation de l'adhésion à ce service :

En vous adhérant aux services en ligne de la CNSS, Vous déclarez être représentant légal de l'affilié et avoir la pleine capacité juridique vous permettant de vous engager au titre des présentes conditions d'utilisation.

Vous vous engagez à :

- Remplir le formulaire électronique d'adhésion en donnant l'ensemble des informations nécessaires, complètes et exactes. Les informations ainsi communiquées, par vous, vous engagent et toute erreur dans les coordonnées relève de votre responsabilité ;
- Utiliser le service auquel vous avez souscrit, conformément à la réglementation en vigueur, et à l'usage pour lequel il a été conçu et commercialisé;
- Vous déclarez avoir connaissance de la nature du réseau internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.
- Etre responsable des toutes les déclarations/ actions effectuées sur votre compte, par l'ensemble des utilisateurs dont vous accordez accès y compris celles effectuées par le tiers déclarant si vous engagez un.

Article 5 : Obligations de l'utilisation du service

En utilisant les services en ligne, Vous déclarez avoir la complète autorisation de l'affilié et ce pour l'ensemble des droits qui vous ont été attribués.

Vous vous engagez à :

- N'émettre aucune action susceptible de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à la CNSS, notamment, à ses plateformes techniques, son image et ses intérêts;
- Utiliser le service auquel vous avez souscrit, conformément à la réglementation en vigueur, et à l'usage pour lequel il a été conçu et commercialisé;
- Vous déclarez avoir connaissance de la nature du réseau internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.
- L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation du mot de passe qui lui est communiqué et de l'adresse e-mail qu'il a renseigné lors de son inscription ainsi que de toutes les conséquences, notamment, financières en résultant. Il doit s'assurer de garder son mot de passe secret. Toute divulgation du mot de passe, quelle que soit sa forme, est interdite.
- L'utilisateur assume les risques liés à l'utilisation de son identifiant et mot de passe. La CNSS décline toute responsabilité.

Article 6 : Obligations de la CNSS :

La CNSS s'engage à :

- Mettre en place tous les moyens nécessaires à la bonne marche des services en ligne et au maintien de sa continuité et de sa qualité;
- Tout mettre en œuvre pour assurer un accès au Service 24h/24 et 7jours/7, sauf en cas de force majeure, de défaillances techniques momentanées ou de perturbations des réseaux;
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité, l'identification, l'authentification, la confidentialité des échanges et leur intégrité.
- Prendre toutes les mesures raisonnables visant à protéger vos données qu'elle collecte contre notamment toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

Cependant, la responsabilité de la CNSS ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Service est imputable soit à l'utilisateur, soit à des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service.

Article 7 : Adresse Mail et GSM :

L'adresse mail et le numéro de téléphones fournis lors de l'adhésion/ Inscription ont une nature contractuelle ; autres que permettre l'accès au compte, ils servent comme moyens de communication et de notification officiels par la CNSS.

Vous engagez à communiquer à la CNSS une adresse mail et numéro de téléphone dont vous êtes l'utilisateur unique, et vous assumez la responsabilité totale de tout risque lié à la divulgation de vos données ou à un accès non autorisé à votre compte en raison d'une adresse mail ou numéro de téléphone compromis.

Vous engagez à notifier la CNSS dans les plus brefs délais en cas de perte d'accès ou en cas de changement de votre adresse email ou de votre numéro e téléphone.

Article 8 - Télédéclaration

Chaque mois, l'affilié inscrit au portail est tenu de produire, électroniquement, ses déclarations de salaires. Deux modes sont disponibles à cet effet :

- **Echanges de Formulaires Informatisés (EFI)** : Echange d'informations moyennant la saisie directe des données via des formulaires électroniques.
- **Echanges de Données Informatisées (EDI)** : Echange d'informations moyennant le transfert de fichiers informatiques.

Transfert de la Télédéclaration

Le portail permet à l'utilisateur du compte de transférer et prendre en charge sa télédéclaration avant la date d'exigibilité. Faute de quoi, l'utilisateur ne peut dans n'aucun cas modifier une télédéclaration prise en charge.

Article 9 - Télépaiement

Le Télépaiement est un moyen électronique par lequel l'affilié (appelé aussi débiteur) autorise, sous certaines conditions, la CNSS (appelée aussi créancier) à prélever de son compte bancaire le montant de la cotisation sociale. Ce montant sera débité par la banque au compte spécifié par l'affilié et crédité au compte de la CNSS.

Le système propose deux modes de télépaiement :

- Le prélèvement automatique.
- Le télépaiement ;

Le calcul du montant de la cotisation à débiter du compte affilié se fait sur la base des salaires réels déclarés moyennant les taux et les règles de calcul en vigueur.

Quel que soit le mode de paiement, l'affilié doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser le paiement effectif des cotisations.

Article 10 : Télé déclaration en mode EDI

La Télé déclaration en mode EDI doit être effectuée conformément au « cahier des spécifications techniques relatif à la réalisation des déclarations des salaires en Mode Echange de Fichiers entre la CNSS et ses Affiliés ». Ce document est mis à la disposition des affiliés sur le site <https://www.cnss.ma/fr/notez/59>

Article 11 - Protocoles d'échange

Le système utilise des mécanismes standards d'échanges de données sur Internet. Ces mécanismes sont mis en œuvre par la CNSS pour assurer la sécurité, l'identification, l'authentification, la confidentialité des échanges et leur intégrité.

- La CNSS prend toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité, l'identification, l'authentification, la confidentialité des échanges et leur intégrité.
- La CNSS prend toutes les mesures raisonnables visant à protéger vos données qu'elle collecte contre notamment toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

Cependant, la CNSS ne saurait offrir une garantie absolue de sécurité, dans la mesure où il ne maîtrise pas les risques liés au fonctionnement d'Internet.

La CNSS ne pourrait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du service lié à un élément dont il n'aurait pas directement la maîtrise.

Article 12 : Télé déclaration bloquée

Dans le cas du rejet de la télé déclaration suite à des erreurs bloquantes, l'affilié est tenu de les rectifier jusqu'à ce que la télé déclaration soit validée.

La liste explicite des erreurs contenues dans la déclaration est visible à partir du système.

Article 13 - Echéances

I. Dates limites

Les dates limites pour la déclaration des salaires et le paiement des cotisations (appelées aussi dates d'exigibilité) fixées par la CNSS pour les supports traditionnels restent les mêmes pour les télédéclarations et les télépaiements sous les réserves détaillées ci-dessous.

II. Dates d'exigibilité

La déclaration des salaires doit être validée par l'utilisateur du compte au plus tard à minuit moins 15 minutes de la date d'exigibilité.

Ne sont considérées comme acceptées que les télédéclarations suivantes :

- Télé déclaration effectuée en mode EFI, validée par l'affilié ou son mandataire.
- Télé déclaration en mode EDI validée par le portail.

Lorsque l'affilié opte pour le service « télépaiement » la déclaration des salaires validée doit parvenir à la CNSS au plus tard à minuit moins 15 minutes de la date d'exigibilité. L'avis de télé règlement correspondant doit être validé par l'affilié ou son mandataire au plus tard à minuit moins 15 minutes de la date d'exigibilité.

Article 14 : Délégation des services à un tiers déclarant

L'affilié inscrit au portail dispose de la possibilité de mandater un tiers déclarant pour réaliser tout ou une partie des opérations pour son compte.

Durant la période de mandatement, le tiers déclarant, appelé aussi mandataire, s'engage à télédéclarer les salaires du mandant et/ou télépayer ses cotisations correctement et dans les délais réglementaires.

Article 15 - Sécurité, garanties et preuves des opérations

I. Transmission des données

Le système de télédéclaration garantit l'intégrité, la lisibilité et la fiabilité des données transmises par l'affilié ou son mandataire.

Les enregistrements des appareils automatiques ou leur reproduction sur un support informatique font foi, jusqu'à preuve du contraire, des déclarations opérées par l'affilié ou son mandataire selon les modalités d'authentification définies à l'article 10 ci-dessus.

En cas de litige, l'affilié doit apporter la preuve de sa déclaration. A cette fin, il doit conserver les accusés de réception de sa déclaration. S'il a modifié sa déclaration, seuls sont valides les accusés de réception de la dernière modification.

Seuls les comptes-rendus délivrés par le système de télé déclaration et de télé paiement de la CNSS peuvent attester de la validité du contenu des échanges.

II. Horodatage

Les accusés de réception délivrés automatiquement par les services de messagerie électronique sont horodatés et attestent des opérations de dépôt, de la validation et des télédéclarations et des opérations de télépaiement.

Article 16 - Consultation et conservation des déclarations et paiements

Au même titre que les déclarations de salaires effectuées sur le support papier, la CNSS conserve, à vie, les déclarations de salaires et les paiements correspondants, effectués ou non via le portail.

La CNSS s'engage à envoyer annuellement, sous format papier, l'ensemble des déclarations des salaires enregistrées pour le compte de l'affilié au titre de l'année écoulée. L'affilié dispose de 30 jours pour faire connaître à la CNSS ses observations. Passé ce délai aucune contestation ne sera prise en compte.

La CNSS s'engage à conserver, en ligne, le compte rendu des déclarations de salaires et des paiements des cotisations effectués par l'affilié, via le système, relatifs aux cinq dernières années.

Article 17 -Gestion de compte :

I. Mise à jour de la fiche adhérent

L'affilié est tenu d'assurer la mise à jour de la fiche adhérent en cas de tout changement y affectant notamment :

- Le type de compte (groupe/ simple) ;
- Le mode de télédéclaration (EFI/EDI) ;
- Le mode de télépaiement (prélèvement automatique /télépaiement) ;
- La domiciliation bancaire ;
- Les coordonnées de ses responsables et de ses utilisateurs.

Dans le cas de changement du représentant légal de l'entreprise, l'affilié est tenu d'informer la CNSS et de procéder à la mise à jour de son compte dans un délai de 30 jours

II- Gestion des utilisateurs et mandatement

L'affilié s'engage à maîtriser la liste des utilisateurs ayant accès à son compte en y assurant la mise à jour continue à travers :

- La modification de son utilisateur chargé de la gestion de son compte
- L'ajout d'un ou plusieurs utilisateurs
- Le changement de son compte mandataire

L'affilié assume la responsabilité de toute divulgation de données ou utilisation non autorisée due à la non mise à jour des coordonnées ou des droits des responsables/ utilisateurs.

Article 18 - Durée d'utilisation des services

La durée d'utilisation des services de est d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Suspension du service

La CNSS se réserve le droit de suspendre la déclaration des salaires via le portail pour un affilié inactif. Une fois la reprise d'activité est effectuée, le prétabli sera réintégré au niveau de son compte.

Modification du service

La CNSS se réserve le droit de modifier les conditions de fonctionnement du système afin d'en améliorer l'utilisation. Les modifications sont au préalable notifiées aux affiliés concernés.